

Fiche pédagogique

Hannah Arendt

Sortie en salles
5 juin 2013
(Suisse romande)



Titre original : *Hannah Arendt*

Film long métrage (Allemagne, Luxembourg, 2013)

Réalisation : Margarethe von Trotta

Interprètes : Barbara Sukowa, Janet Mc Teer, Julia Jentch, Axel Milberg, Michael Degen

Scénario : Margarethe von Trotta, Pam Katz

Musique : André Morgenthaler

Fonds d'archives : The Steven Spielberg Jewish Film Archives of the Hebrew University of Jerusalem and the World Zionist Organization

Version originale : allemand, anglais, hébreu, sous-titres français

Durée : 113 minutes

Distribution Suisse: Filmcoopi, Zürich

Public concerné :
Âge légal : 12 ans
Âge suggéré : 16 ans

Site de l'Organe cantonal (VD et GE) de contrôle des films :
<http://www.filmages.ch/>

<http://filmrating.ch/fr/>

Résumé

« Comme pour Rosa Luxemburg (1986) [...], un tiers m'a suggéré de m'intéresser à Hannah Arendt. Dans un premier temps, la perspective m'a paniquée : il s'agissait ni plus ni moins de rendre cinématographique l'histoire d'une femme qui ne cesse d'écrire et de penser. »¹

Le pari cinématographique consistait donc à rendre palpable l'évolution de la pensée de Hannah Arendt. Le choix que firent Margarethe von Trotta et sa coscénariste Pamela Katz, consista à ne pas réaliser une biographie classique qui aurait été trop « tentaculaire » mais à se focaliser sur cet événement majeur que fut le procès d'Adolf Eichmann.

Hannah Arendt s'ouvre sur la scène de l'enlèvement d'Eichmann, le 11 mai 1960, à Buenos Aires, par un commando du Mossad.²

¹ Margarethe von Trotta : « Telle Hannah Arendt, j'ai longtemps été apatride » Par Sophie Grassin, 24 avril 2013
<http://cinema.nouvelobs.com/articles/25185-rencontre-margarethe-von-trotta-telle-hannah-arendt-jai-longtemps-ete-apatride?page=2>

² Enlèvement brièvement mais fidèlement reconstitué. Voir et entendre les témoignages des agents du Mossad chargés de son enlèvement dans « La traque d'Eichmann » (Michael Prazan, Annette Wiewiorka, *Le procès d'Eichmann*, documentaire, DVD, 2012)

Scène suivante, sans transition : Hannah Arendt, chez elle à New York, en compagnie de son amie Mary Mc Carthy et de son assistante, Lotte. Téléphone de son mari, Heinrich Blücher. Quatre personnages principaux sont introduits, les relations qu'ils entretiennent sont rendues perceptibles dans le lieu où se déroulera une partie importante de leur vie et des scènes du film (écriture, réunions entre amis, discussions intimes).

Le lendemain, en apprenant par la presse l'ouverture du procès d'Eichmann, Hannah Arendt demande à y être envoyée pour le compte du *New Yorker*. Dans une lettre adressée à la Fondation Rockefeller du 20 décembre 1960, elle écrit :

« [...] je dois couvrir ce procès, j'ai manqué Nuremberg, je n'ai jamais vu ces gens en chair et en os et c'est probablement la seule occasion qui me sera donnée. »³



Image capturée du documentaire *Le procès d'Adolf Eichmann*, chapitre 2

³ Citée par Michelle-Irène Brudny-de Launay dans sa « Présentation » (1997) à Hannah Arendt, *Eichmann à Jérusalem* (1966) 2002, p.9

Le film se construit dès lors autour des mois qu'a duré le procès (d'avril 1961 à mai 1962), jusqu'à la publication du *Rapport sur la banalité du mal* dans le *New Yorker* (et en livre) en 1963 et l'énorme polémique qui s'ensuivit.

Il met en scène les lieux (New York, Jérusalem, un pavillon en campagne) où s'élabore sa pensée sur la "banalité du mal", et fait dialoguer amis et intellectuels dans des échanges très intenses et souvent polémiques (en allemand presque toujours).

Plusieurs allusions, ici et là, nous laissent entrevoir des moments importants du passé de Hannah Arendt – comme sa liaison avec le philosophe Martin Heidegger (un flash-back dans le film).

Ces scènes de la vie privée sont montrées – tant que dure le procès – en alternance avec des moments filmés du procès de Jérusalem.⁴ Ici encore, c'est sur une Hannah Arendt réactive et tout en pensées que la caméra s'arrête. Comme nous-mêmes, comme les téléspectateurs de l'époque, elle découvre (assise derrière sa machine à écrire dans la salle de presse) le visage et la voix d'Eichmann.

Cependant, ainsi que le relève Annette Wieviorka⁵, le principe de fidélité à l'histoire souffre de quelques raccourcis : Hannah Arendt n'a par exemple pas assisté à tous les moments du procès montrés dans le film, notamment lors du contre-interrogatoire d'Eichmann mené par le procureur Gideon Hausner.

La seconde partie du film est consacrée à la polémique autour de la publication du *Rapport*. Margarethe von Trotta s'attache à nous montrer la violence des sentiments de part et d'autre. Mais Hannah tient bon contre les attaques qui la blessent. Elle perd des amis mais elle est fidèlement soutenue par son mari, Heinrich Blücher, par son amie, Mary McCarthy, par son éditeur, William Shawn et par ses étudiants à qui elle s'adresse à la fin du film en s'exprimant sur la question de la "banalité du mal".⁶



⁴ Les scènes filmées à l'intérieur de la salle du tribunal sont en fait directement empruntées aux quelque 250 heures restantes des enregistrements réalisés pour la télévision par l'équipe de l'Américain Leo Hurwitz. De sorte que le rôle d'Adolf Eichmann est tenu par Eichmann lui-même.

⁵ « Hannah Arendt : la controverse à l'écran » in *L'Histoire*, n° 387, mai 2013, p.9-13

⁶ Il est à noter que l'expression 'banalité du mal' n'apparaît pas non plus avant la toute fin du livre *Eichmann à Jérusalem* ; ce sont même les derniers mots (p.440)

Disciplines et thèmes concernés :

Histoire : le totalitarisme et l'Allemagne nationale-socialiste ; l'Holocauste, bourreaux et victimes.

Histoire de l'Etat d'Israël.

(Objectif SHS32 du PER : analyser l'organisation collective des sociétés humaines)

Citoyenneté, vivre ensemble :

Le comportement des hommes en situation de domination ; soumission à l'autorité.

(Objectif FG35 du PER : reconnaître l'altérité et la situer dans son contexte,

Objectif FG38 du PER : expliciter ses réactions et ses comportements en fonction des groupes d'appartenance ; analyse critique des préjugés.)

Education aux médias, MITIC :

le film est réalisé en partie avec des archives filmiques ; comparaison avec des films documentaires utilisant les mêmes sources d'archives filmiques.

(Objectif MITIC FG31 du PER : exercer des lectures multiples dans la consommation et la production de médias et d'informations.)

Philosophie : étudier la genèse et l'évolution d'une pensée philosophique du XX^e siècle ; la critique de celle-ci, les aspects polémiques.

Droit et droit international :

Crimes contre l'humanité, crimes de guerre, génocide.

Tribunaux de l'après-guerre : Nuremberg, Tokyo, Jérusalem.

Commentaires

Deux photos sont bien en place sur le bureau de Hannah Arendt : celle de son mari et celle de Martin Heidegger dont elle fut l'élève et la maîtresse en Allemagne avant la montée du nazisme⁷. Ces deux hommes sont certainement ceux qui ont le plus durablement contribué à l'élaboration de sa pensée. Heidegger, parce qu'il lui avait fait prendre conscience de l'absolue nécessité de la **pensée** chez l'homme. Or, comme elle le constate :

« In refusing to be a person Eichmann utterly surrendered that single human most defining quality, that of being able to think ; and consequently he was wholly incapable of making moral judgments. This inability to think created the possibility for many ordinary men to commit evil deeds on a gigantic scale, the like of which one had never seen before. »⁸

La primauté de la **pensée** chez Hannah Arendt est donc déterminante dans l'élaboration de son *Rapport sur la banalité du mal*. Mais celui-ci est aussi à voir comme le prolongement de son œuvre majeure, *Les Origines du totalitarisme* (1951) et plus particulièrement de sa 3^{ème} partie, *Le système totalitaire*, dans lequel elle écrit :

« Les hommes, dans la mesure où ils sont plus que la réaction animale et que l'accomplissement des fonctions, sont entièrement superflus pour les régimes totalitaires. [...] Le pouvoir total ne peut être achevé et préservé que dans un monde de réflexes conditionnés, de marionnettes ne présen-

⁷ Martin Heidegger apparaît aussi dans quelques 'flash-back'. H.A. avait rompu toute correspondance avec lui au moment où il avait adhéré au parti nazi, mais elle prit sa défense après la guerre.

⁸ Citation extraite du film à 1 :37 :05

« En refusant d'être une personne, Eichmann abandonna complètement cette qualité unique et intrinsèque à l'homme, celle d'être capable de penser ; il était donc totalement incapable d'émettre des jugements moraux. Cette incapacité de penser généra la possibilité pour beaucoup d'hommes ordinaires [sic] de commettre le mal à une échelle si gigantesque qu'on n'en avait jamais vue pareille jusqu'alors. » [Traduction C.C.]

tant pas la moindre trace de spontanéité. »⁹

Le film reprend ce point de vue dans un cours lors duquel elle s'exprime sur la nature du mal :

« Le mal absolu émerge au dernier stade du totalitarisme », c'est-à-dire dans le système concentrationnaire où les notions de travail, de punition, de vie humaine ont perdu absolument toute signification.¹⁰



L'influence de son mari, Heinrich Blücher, lui-même ancien spartakiste, fut, semble-t-il, importante dans la conception du livre *Les Origines du totalitarisme*¹¹. Le personnage est très présent dans le film, comme il l'était dans la vie de Hannah Arendt. Il s'exprime notamment sur la légalité (pour lui, l'illégalité) du procès à Jérusalem, ses chefs d'accusation et la leçon de morale que l'accusation entend donner¹², mais aussi, alors que les articles pour le *New Yorker* sont prêts à être publiés, sur l'obéissance aveugle de Eichmann à la loi criminelle instaurée par l'Etat criminel-Hitler. Ainsi traduit-il ce que sa femme écrit :

« Et de même que dans les pays civilisés, la loi suppose que la voix de la conscience dise à chacun : 'Tu ne tueras point', même si l'homme a, de temps à autre, des désirs ou des

⁹ H.A. *Les Origines du totalitarisme. Le système totalitaire*, Seuil, 1972, p.274. http://www.philo5.com/Les%20philosophes%20Textes/Arendt_Totalitarisme.htm

¹⁰ Ce qui, bien sûr, n'est pas sans rappeler l'œuvre de Primo Levi. Ceci pourrait aussi constituer une piste pédagogique.

¹¹ Voir à ce propos l'article de Michelle-Irène Brudny sur la correspondance Arendt/Blücher.

http://www.cairn.info/article_p.php?ID_ARTICLE=RAI_001_0218

¹² "You can't put history on trial, you can only try one man." [On ne peut juger l'histoire; on ne peut que juger un homme.] Citation extraite du film.

penchants meurtriers, de même la loi du pays de Hitler exigeait que la voix de la conscience dise à chacun : 'Tu tueras'. »¹³

Voir et comprendre Adolf Eichmann comme un petit bureaucrate, incapable de penser et d'avoir des intentions, incapable même de s'exprimer autrement qu'au moyen d'un langage bureaucratique, le voir comme un officier obéissant aux ordres les plus fous parce qu'il a prêté serment (et que seule la mort d'Hitler l'a délié de ce serment) relève tout simplement de la naïveté coupable pour ceux que la publication de *Eichmann à Jérusalem* (1963 en anglais) a profondément choqués.¹⁴

Hannah Arendt dit d'Eichmann : « *il n'est pas du tout ce que j'imaginai* ». Ce n'est qu'un fantôme, un 'personne' ('nobody'), un robot adapté aux exigences du système totalitaire nazi. Elle ne le voit pas non plus comme un antisémite convaincu, car, ne pensant pas, il ne peut avoir d'idéologie.¹⁵ Ce point de vue surprend beaucoup, et d'abord son grand ami de longue date Kurt Blumenfeld, chez qui elle réside quand elle est à Jérusalem.

Kurt Blumenfeld (qui représente aussi l'opinion du philosophe Gershom Scholem dans le film, selon A. Wieviorka) est un autre personnage-clé. Citoyen d'Israël depuis qu'il a quitté l'Allemagne, où il était à la tête du mouvement sioniste, il représente l'opinion partagée par le gouvernement de David Ben Gourion et par le procureur général Gideon Hausner, comme par une grande partie de la communauté juive. Selon celle-ci, l'Etat d'Israël a besoin, en 1960, au moment de l'enlèvement d'Adolf Eichmann, d'un procès qui serait « *le Nuremberg du peuple juif*. »¹⁶

¹³ H.A., *Eichmann à Jérusalem*, Folio histoire, 2002, p.278

¹⁴ A tel point qu'au moment de la traduction française, *Le Nouvel Observateur* publia quelques lettres de lecteur sous le titre : « *Hannah Arendt est-elle nazie ?* » (26 octobre 1966)

¹⁵ A ce propos la thèse d'H.A. a été largement contestée. A écouter : l'émission intitulée « *Le procès Eichmann* » sur France Culture, dans *Répliques* du 19 mai 2012.

¹⁶ Cité notamment par Hanna Yablonka dans « *Le Nuremberg du peuple juif* », *L'Histoire*, n°362, mars 2011, p.54. A signaler : le documentaire *Le procès d'Adolf Eichmann*, Michael Prazan, An-

Israël se trouve alors dans un moment difficile de son histoire : après la guerre de Suez, il s'agit de forger une cohésion nationale autour de l'Holocauste qui lui servira indéniablement lors de la guerre des Six-Jours (1967). Il lui est aussi indispensable de faire partager un même sentiment d'appartenance à toute une jeunesse pour qui les victimes de la Solution finale sont tout sauf des héros. Ainsi s'explique la longue liste des témoins qui vinrent raconter leur tragédie personnelle au procès ; ainsi s'explique aussi le long discours du procureur en ouverture de procès, se présentant comme le porte-parole des six millions de victimes juives.

Pour Hannah Arendt (alors présente dans la salle de tribunal), qui dans le film en parle avec son ami Kurt Blumenfeld, cette option est tout à fait contestable. Car « *le procès est celui de ses actes [ceux d'Eichmann], et non des souffrances des Juifs, il n'est pas celui du peuple allemand ou de l'humanité, pas même celui de l'antisémitisme et du racisme.* »¹⁷ Elle se montre particulièrement critique à l'encontre du procureur qui « *dispute la vedette à l'accusé* » et prononce un « *discours dramatique, dans l'esprit de Ben Gourion* ». ¹⁸

Ces propos sont certes motif de querelles avec Kurt mais ne conduisent pas à la rupture. La ligne rouge est par contre franchie avec les quelques pages de son *Rapport* consacrées au rôle qu'ont joué les Conseils juifs (Judenräte) dans la Solution finale et leur 'coopération' avec les autorités allemandes.¹⁹

Hannah Arendt écrit : « *J'ai insisté sur ce chapitre de l'histoire, que le procès de Jérusalem omit d'exposer aux yeux du monde dans ses véritables dimensions, parce qu'il permet de comprendre, de la façon la plus saisissante, l'étendue de l'effondrement moral que les nazis*

nette Wieviorka, 2012, qui décrit très minutieusement les préparatifs du procès, dont le discours de M. Ben Gourion en juin 1960.

¹⁷ *Eichmann à Jérusalem*, p.47

¹⁸ Ces mots viennent d'une conversation avec Kurt dans le film.

A ce propos, comme indiqué dans les pistes pédagogiques, il est intéressant de se pencher sur l'évolution de la pensée de H.A. concernant le sionisme.

¹⁹ *Eichmann à Jérusalem*, p.226-240

provoquèrent dans la société européenne respectable – non seulement en Allemagne mais dans presque tous les pays, non seulement chez les tortionnaires mais aussi chez les victimes. »²⁰

La polémique fut immédiate et violente. Elle continue de faire débat aujourd'hui. Beaucoup s'accordent à dire que l'affirmation de Hannah Arendt selon laquelle le peuple juif aurait eu moins de victimes s'il avait été désorganisé (p.239) est fautive et stupide.

Dans son film, Margarethe von Trotta ne prend pas position. Ce qui laisse bien des pistes ouvertes aux esprits curieux : à commencer par la découverte prochaine du dernier film de Claude Lanzmann, *Le dernier des injustes* (présentation à Cannes, en mai 2013). Lanzmann avait décrit Arendt ainsi au magazine *Marianne* :

« C'était une juive allemande exilée qui ignorait tout de la réalité de ces choses et de ces gens. »²¹

Voilà qui ne manquera pas de faire le lit d'une nouvelle polémique !

À SAVOIR

LES CHEFS D'ACCUSATION

Il y eut quinze chefs d'accusation dont le président Landau donna lecture à l'ouverture du procès (11 avril 1961). On peut en proposer le résumé suivant.

- Huit chefs d'accusation concernent les Juifs, touchant des faits accomplis dans 18 pays d'Europe : meurtre de millions d'entre eux, blessures morales et physiques, stérilisation, réduction en esclavage, à la famine, spoliations.
- Quatre concernent les non-Juifs : déportation de 1,5 million de Polonais, meurtres de Slováques, de Tsiganes, déportation d'une centaine d'enfants du village tchécoslovaque de Lidíte.
- Les trois derniers chefs d'inculpation visent l'inclusion d'Eichmann dans des organisations considérées comme criminelles par le Tribunal militaire international de Nuremberg : SD (Sicherheitsdienst : Service de sécurité), Gestapo (Geheime Staatspolizei : Police secrète d'Etat), SS.



Hannah Arendt, Chicago, 1966, Courtesy The Hannah Arendt Center for Politics and Humanities at Bard College

<http://museumviews.com/2012/08/hannah-arendt-tiff-toronto-international-film-festival/>

²⁰ Ibid., p.240

²¹ « Lanzmann critique l'idée de banalité du mal d'Hannah Arendt » *Marianne*, 13 novembre 2011.

Le dernier des injustes est consacré à Benjamin Murelstein, grand rabbin d'Autriche puis président du Conseil juif de Theresienstadt, en Tchécoslovaquie.

À SAVOIR

CRIMES DE GUERRE

Le droit international de la guerre s'est élaboré depuis la deuxième moitié du XIX^e siècle. Il vise essentiellement à protéger les populations civiles et les prisonniers. Le statut du tribunal militaire international de Nuremberg définit les crimes de guerre ainsi : « C'est-à-dire les violations des lois et coutumes de la guerre. Ces violations comprennent, sans y être limitées, l'assassinat, les mauvais traitements ou la déportation pour des travaux forcés, ou pour tout autre but, des populations civiles dans les territoires occupés, l'assassinat ou les mauvais traitements de prisonniers de guerre ou de personnes en mer, l'exécution des otages, le pillage des biens publics ou privés, la destruction sans motif des villes et des villages ou la dévastation que ne justifient pas les exigences militaires. »

CRIMES CONTRE L'HUMANITÉ

Nouvelle catégorie juridique internationale définie par les accords de Londres signés par les Alliés le 8 août 1945, en vue du procès des criminels nazis à Nuremberg. « C'est-à-dire l'assassinat, l'extermination, la réduction en esclavage, la déportation et tout acte inhumain commis contre toutes les populations civiles, avant ou pendant la guerre, ou bien les persécutions pour des

motifs politiques, raciaux ou religieux, lorsque ces actes ou persécutions, qu'ils aient constitué ou non une violation du droit interne du pays où ils ont été perpétrés, ont été commis à la suite de tout crime entrant dans la compétence du tribunal ou en liaison avec ce crime » (article 6 du Statut du tribunal militaire international de Nuremberg).

CRIME DE GÉNOCIDE

Le mot, comme le concept, a été élaboré par Raphaël Lemkin en 1944. Dans la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide de 1948, le génocide est défini comme suit : il « s'entend de l'un quelconque des actes ci-après, commis dans l'intention de détruire, en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux, comme tel : a) Meurtre de membres du groupe ; b) Atteinte grave à l'intégrité physique ou mentale de membres du groupe ; c) Soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle ; d) Mesures visant à entraver les naissances au sein du groupe ; e) Transfert forcé d'enfants du groupe à un autre groupe. » Seront punis : « a) Le génocide ; b) L'entente en vue de commettre le génocide ; c) L'incitation directe et publique à commettre le génocide ; d) La tentative de génocide ; e) La complicité dans le génocide. »

Source : Hannah YABLONKA, « Le Nuremberg du peuple juif », in *L'Histoire*, n° 362, mars 2011, p.59 et p.56

Objectifs pédagogiques

- S'intéresser à la réalisation d'un film qui traite à la fois d'un fait historique marquant et de l'évolution d'une pensée philosophique (et politique). S'interroger sur les choix de la réalisatrice (choix des scènes, etc...)
- Comprendre la particularité dans l'histoire du procès Eichmann, ses différences avec les procès de Nuremberg ou de Tokyo.
- Réfléchir à la nature du totalitarisme (nazisme et stalinisme pour H.A. : quels autres cas dans l'histoire ?), et à ses effets sur le comportement humain.
- Comprendre les notions de *crimes contre l'humanité*, *crimes de guerre*, *génocide* ; leur définition et leur application dans le droit et leur réalité dans la guerre.
- Retracer l'évolution de la pensée de H.A., la situer dans son contexte et la comparer avec celle des philosophes dont elle s'inspire (Kant, Heidegger ...) ou dont elle s'écarte.
- S'informer sur l'histoire de l'antisémitisme (et autres formes de racisme).
- Se familiariser avec l'histoire du mouvement sioniste et l'histoire d'Israël ; avec les relations entre Israël et les États arabes.

Pistes pédagogiques

L'âge légal en salles est 12 ans ; mais l'âge suggéré est 16 ans. Le degré de difficulté des lectures et des dialogues dans le film le rend en effet peu accessible aux élèves de moins de 16 ans.

1. Le cas Eichmann à partir des archives filmiques de son procès - la cage de verre

Examiner les procédés filmiques employés, la mise en scène, la composition des plans, les points de vue que ces plans adoptent.



Image capturée du documentaire *Le procès d'Adolf Eichmann*, chapitre 2



Image capturée du documentaire
Le procès d'Adolf Eichmann, chapitre 2



La cage de verre est filmée en plongée, de face, un angle de vue non partagé par l'audience. L'emploi du champ-contrechamp donne l'impression d'une confrontation entre Eichmann et les témoins ; cela crée des effets de dramaturgie.

Les films de Leo Hurwitz lors du procès étaient envoyés quotidiennement aux chaînes de télévision (56) qui faisaient ensuite les montages : on peut se demander quelles images étaient retenues. A noter : il n'y avait pas à l'époque de télévision en Israël (pas tant que Ben Gourion fut au pouvoir). Les Israéliens suivirent le procès à la radio.

Quels effets les images eurent-elles sur les journalistes dans la salle de presse ?

La réalisatrice M. von Trotta choisit de ne pas faire jouer le rôle d'Eichmann par un acteur. Trouvez-vous qu'il s'agit d'un choix pertinent ?

Sources : Sylvie Lindeperg, « Caméras dans le prétoire », *L'Histoire*, n°362, mars 2011, p.62-63
Rony Brauman, Eyal Sivan, *Un Spécialiste*, 1999 (DVD)

2. La soumission à l'autorité : expériences en laboratoire

Suivre le cours des expériences citées ci-dessous ; s'interroger sur

leur pertinence et sur une comparaison possible avec un contexte totalitaire.

Stanley Milgram, *La soumission à l'autorité*, 1974 (expérience menée en 1963)

Philipp Zimbardo, *The Lucifer Effect: Understanding how good people turn evil*, 2007 (expérience menée en 1971)

http://www.dailymotion.com/video/x58czd-soumission-a-l-autorite-experience_news#UX1FXr_SHJA
http://www.dailymotion.com/video/xflief_l-experience-de-milgram_news#UX1GEL_SHJA

Christophe Nick : Le Jeu de la mort, variation sur l'expérience de Milgram dans le cadre d'un jeu télévisé. Fiche pédagogique liée au documentaire : <http://www.e-me-dia.ch/documents/showFile.asp?ID=3202>

3. La soumission à l'autorité : à partir d'archives judiciaires

Christopher Browning, *Des hommes ordinaires. Le 101^e bataillon de réserve de la police allemande et la Solution finale en Pologne*, (1996), 2007

Et pour suivre la polémique : Daniel Goldhagen, *Les bourreaux volontaires de Hitler. Les Allemands ordinaires et l'Holocauste*, (1996), 1998

L'ouvrage de Michel Terestchenko, *Un si fragile vernis d'humanité. Banalité du mal, banalité du bien*, 2005, permet de suivre les deux expériences en laboratoire mentionnées plus haut ; il étudie aussi le cas de Frantz Stangl, commandant du cas de Treblinka, condamné à la prison à perpétuité en 1970.

Si l'on veut étendre le champ d'études aux 'femmes ordinaires', voir Stephen Daldry, *The Reader*, 2008, adapté du livre *Der Vorleser* de Bernhard Schlink, 1995

4. La banalité du mal chez Adolf Eichmann

« *Eichmann n'était ni un lago ni un Macbeth ; et rien n'était plus éloigné*

de son esprit qu'une décision, comme chez Richard III, de faire le mal par principe. » (H.A. p.494)

Eichmann et les personnages tragiques : qu'est-ce qui l'en différencie ? Pourquoi ces mentions de personnages shakespeariens ?

Eichmann était-il antisémite ? Comparer les points de vue, notamment celui de H.A avec celui de Claude Klein ou d'Annette Wieviorka. L'émission *Répliques* (France Culture, 19 mai et 18 août 2012) animée par Alain Finkielkraut invite ces deux auteurs.

5. Hannah Arendt et les témoignages des agents du Mossad

Deux agents du Mossad qui faisaient partie du commando qui a capturé Eichmann livrent leur impression sur le personnage, avec qui ils ont passé environ 10 jours dans une cave.

« *Je pensais rencontrer quelqu'un avec une forte personnalité ; ce n'était pas le cas.* » (Avraham Ben-Dor)

« *Eichmann était un officier et par son éducation il se devait d'être loyal et d'obéir jusqu'au bout à son commandant, à ses supérieurs. Quand nous sommes devenus l'autorité à laquelle il devait obéir, il a fait ce qu'on lui demandait, sans hésitation [...] ; il obéissait à tout.* » (Rafael Eitan)

Citations extraites de : *Le procès Eichmann*, Michael Prazan, Annette Wieviorka, DVD, 2012

Eichmann incapable de penser ou Eichmann menteur et manipulateur, dans une stratégie de défense ? Cette question reste sans réponse vraiment convaincante, mais en visionnant le film *Hannah Arendt* et le documentaire cité ci-dessus, il est très intéressant de se concentrer sur les réponses données par Eichmann dans sa cage de verre : le ton de sa voix est vraiment très particulier, on dirait un enfant 'poli' qui se justifie de ne pas comprendre pourquoi on l'accuse. Celui d'un récitant qui, patiemment, répète les mêmes formules toutes faites.

6. La question du droit et de la justice

Etudier la genèse du procès, la loi rétroactive de 1950, la volonté politique de Ben Gourion, les diffé-

rences essentielles avec les procès de Nuremberg et de Tokyo.

Le procès à Jérusalem même était-il légal ? Quelle justice pour ce cas hors-norme ? De quoi pouvait être légalement accusé Eichmann ? Comment justifier la peine de mort, par ailleurs presque unanimement approuvée ?

A ce propos, étudier ce passage de Hannah Arendt dans l'épilogue à *Eichmann à Jérusalem* :

« *Et puisque vous avez soutenu et exécuté une politique qui consistait à refuser de partager la terre avec le peuple juif et les peuples d'un certain nombre d'autres nations – comme si vous et vos supérieurs aviez le droit de décider qui doit et ne doit pas habiter le monde – nous estimons qu'on ne peut attendre de personne, c'est-à-dire d'aucun membre de l'espèce humaine, qu'il veuille partager la terre avec vous. C'est pour cette raison, et cette raison seule, que vous devez être pendu.* » (p.481)

A mentionner, un article intéressant qui parle de droit :

Roger Berkowitz, « The Power of Non-Reconciliation – Arendt's

Judgment of Adolf Eichmann », *HannahArendt.net*, November 2011

<http://www.hannaharendt.net/index.php/ha/article/view/11/8>

7.La question du sionisme chez Arendt

« *J'aime mes amis, pas le peuple juif* », dit-elle à son ami Kurt. Confrontée à un agent israélien venu aux Etats-Unis la menacer d'interdire son livre, elle se voit rappeler son passé de militante sioniste.

L'évolution d'Hannah Arendt sur la question du sionisme est plutôt radicale. Mais il est certain qu'elle a cessé de le soutenir dès 1944, lorsque l'Organisation sioniste mondiale s'est prononcée pour une Palestine juive qui ne mentionnait même pas les Arabes. Elle voyait dans cette résolution l'expression d'un nationalisme juif inquiétant et coupable. Cette opinion politique explique bien sa position vis-à-vis de M. Ben Gourion et du procureur G.Hausner. Il est donc intéressant d'aller dans plus loin sur ce sujet.

Voir : <http://www.cairn.info/revue-raisons-politiques-2004-4-page-125.htm>

Bibliographie et filmographie sélective

Hannah ARENDT

- *Eichmann à Jérusalem. Rapport sur la banalité du mal*, Gallimard, (1966) 2002

- *Les origines du totalitarisme. (3^{ème} partie) Le système totalitaire*, Seuil, 1972

- *Les origines du totalitarisme. Eichmann à Jérusalem*, Gallimard, 'Quarto', 2002

Christopher BROWNING, *Des hommes ordinaires. Le 101^e bataillon de réserve de la police allemande et la Solution finale en Pologne*, (1992 en anglais) Tallandier, (2005) 2007

Daniel GOLDHAGEN, *Les bourreaux volontaires de Hitler. Les Allemands ordinaires et l'Holocauste*, (1996 en anglais), Seuil, 1997

Claude KLEIN, *Le cas Eichmann vu de Jérusalem*, Gallimard, 2012

Michel TERESTCHENKO, *Un si fragile vernis d'humanité. Banalité du mal, banalité du bien*, La Découverte, (2005) 2007

Enzo TRAVERSO, *Le Totalitarisme. Le XX^e siècle en débat*, Seuil, 2001

Annette WIEVIORKA, *Eichmann : de la traque au procès*, A. Versaille, 2011

Articles et revues

« Hitler. Le nazisme et les Allemands », *Les Collections de l'Histoire*, n°18, janvier-mars 2003

« Eichmann. Le procès », Dossier, *L'Histoire*, n°362, mars 2011, p.39-67

« Hannah Arendt : la controverse à l'écran » par Annette WIEVIORKA, *L'Histoire*, n°387, mai 2013, p.8-15

« D'où vient le mal ? L'hypothèse Arendt », Dossier, *Philosophie Magazine*, n°69, mai 2013

Médias

« Le procès Eichmann » 52 mn, Emission *Répliques* par Alain FINKIEL-KRAUT, France Culture, 19 mai et 18 août 2012

<http://www.franceculture.fr/emission-repliques-11-12-le-proces-eichmann-2012-08-18>

Le procès d'Adolf Eichmann, Michael PRAZAN, Annette WIEVIORKA, 2012, DVD, 90mn

Films

Un Spécialiste, Rony BRAUMAN, Eyal SIVAN, 1999, DVD, 123mn

The Reader, Stephen DALDRY, 2008, DVD, 120mn

Sitographie complémentaire

United States Holocaust Memorial Museum, films d'archives

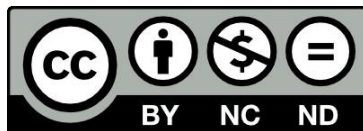
http://www.ushmm.org/wlc/fr/media_list.php?MediaType=fi&page=1

« Juger Eichmann », au Mémorial de la Shoah

<http://juger-eichmann.memorialdelashoah.org/index.html>

Claude Lanzmann sur Arendt

http://www.marianne.net/Lanzmann-critique-l-idee-de-banalite-du-mal-d-Hannah-Arendt_a212319.html



Corinne Chauvet, enseignante,
Gymnase de Morges, mai 2013 / "Droits
d'auteur : Licence Creative Commons":
[http://creativecommons.org/licenses/
by-nc-nd/2.0/fr/](http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.0/fr/)